

Intervention de Karine Bourdeix - Région Limousin - Formation à la MDH sur la compensation carbone - 9 mars 2013 :

L'Équateur est l'épicentre de la biodiversité mondiale : les sommets andins côtoient la forêt amazonienne, et les îles Galapagos. Dans la vallée du Haut Napo dans la région d'Amazonie occidentale de l'Équateur se situe le Parc national de Yasuní qui est considéré comme l'un des endroits les plus bio-diversifiés de la planète. Il a été classé au Réseau mondial des réserves de biosphère en 1989 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Le parc couvre une superficie de 982 000 hectares. Sa valeur écologique est inestimable : on y recense 644 espèces d'arbres par hectare, soit plus que dans toute l'Amérique du Nord, mais aussi la plus grande diversité d'oiseaux du monde, d'amphibiens et de poissons d'eau douce.

En sous-sol, a été découverte une importante réserve de pétrole : 20% du pétrole équatorien d'une valeur de 7 milliards de dollars, ce qui permettrait à l'économie de ce pays en voie de développement, d'éponger la moitié de sa dette publique (26.9% du PIB qui est de 55.6 milliards de dollars).

Après plusieurs années de forte croissance (entre 2003 et 2008), l'Équateur a été durement touché par la crise. La santé de l'économie équatorienne fluctue au gré des cours du pétrole (40% des recettes de l'Etat sont d'origine pétrolière). La diversification de l'économie est encore peu avancée, malgré le dynamisme de quelques secteurs comme la production et la commercialisation de bananes (premier exportateur mondial), crevettes, cacao ou thon. Sur le plan social, le chômage (9,5%, alors que le travail informel représente 40%) fragilise la condition des populations les plus vulnérables, même si les subventions publiques (logement, scolarisation) ont permis d'amortir les effets de la crise. La pauvreté reste élevée (environ 40 % de la population) et touche particulièrement les zones rurales et les populations indigènes.

Par son initiative dite « Yasuni-ITT (sigle représentant le nom des trois forages d'exploration : Ishpingo-Tambococha-Tiputini) », l'Équateur est disposé à sacrifier le potentiel économique lié au pétrole récemment découvert dans le sous-sol du parc Yasuni. Il s'engage à ne pas exploiter les près de 920 millions de barils de pétrole, soit à cesser de recevoir d'énormes investissements, près de 720 millions de dollars par an, quantité significative pour un petit pays de 13 millions d'habitants et près de 6 millions de pauvres.

Mais cet engagement est soumis à condition : l'Équateur demande au reste de l'Humanité une contribution pour conserver la biodiversité, et protéger les peuples indigènes (Tagaeri et Taromane) en isolement volontaire qui habitent là-bas et éviter les émissions de dioxyde de carbone. Il demande une responsabilité partagée de la communauté internationale et une compensation pour le bien-être environnemental sauvegardé qui bénéficie à toute la planète.

Pour la première fois un pays pétrolier, l'Équateur, où un tiers des ressources de l'Etat dépend de l'exploitation de cette ressource, renonce à ces revenus pour le bien-être de toute l'humanité et invite le monde à se joindre à cet effort à travers une compensation.

Le 03 août 2010, Le Gouvernement de l'Équateur et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ont signé un accord historique portant sur la création d'un fonds d'affectation spéciale destiné à renforcer la protection du Parc national de Yasuní.

Le document du Fonds d'affectation spéciale ayant été signé, l'Équateur recherche des contributions auprès des gouvernements de différents pays en vue de protéger de forages éventuels les champs d'Ishpingo-Tambococha-Tiputini (ITT) de Yasuni. L'objectif du fonds est d'arriver à détenir au moins 50% des revenus estimés à 7 milliards de dollars que rapporterait l'exploitation du gisement.

Le capital sera investi exclusivement dans le développement de sources renouvelables d'énergie hydraulique, géothermique éolienne ou solaire afin de réduire l'utilisation des combustibles fossiles.

Les intérêts du Fonds seront, eux, destinés principalement aux projets suivants :

- éviter la déforestation et conserver de manière effective 44 Aires protégées qui correspondent à 4,8 millions d'hectares soit 20% du territoire équatorien ;

- la reforestation et la régénération naturelle d'un million d'hectares de forêt dont les sols sont actuellement menacés par la dégradation (réduisant le taux de déforestation de l'Equateur, un des plus hauts d'Amérique du Sud) ;
- le développement social des zones d'influence de l'Initiative avec l'investissement dans l'éducation, la santé, l'habitat et dans la création d'emplois dans des activités soutenables comme l'écotourisme ;
- dans la recherche et le développement en science et technologies avec comme objectif, à moyen/long terme, un changement de modèle de développement pour aller vers une société de la bio-connaissance.

Cette initiative pionnière est l'occasion de mener une action collective mondiale, concrète, contre le réchauffement global.

Actuellement 40 000 000 d'euros ont été collectés pour abonder le Fonds international : l'Espagne, le Chili, l'Italie, la Wallonie, 2 Régions françaises (Rhône Alpes et PACA) ont d'ores et déjà apporté une contribution.

En France et en Région,

Face à l'urgence d'agir contre la dégradation de l'état de notre planète, deux lois ont été promulguées : la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement dite "loi Grenelle 1" du 3 août 2009. Elle propose, à travers 57 articles, des mesures touchant les secteurs de l'énergie et du bâtiment, des transports, de la biodiversité et des milieux naturels, de la gouvernance et enfin des risques pour l'environnement et la santé. La seconde est la loi du 12 juillet 2010 portant "engagement national pour l'environnement" dite Grenelle 2, et correspond à la mise en application d'une partie des engagements du Grenelle de l'Environnement.

Le Grenelle de l'environnement a un impact sur tous les domaines de compétences de la Région Limousin : aménagement du territoire, économie, formation, fonctionnement de l'institution.

Les élus de la Région ont affirmé leur souhait de voir le Limousin être « un modèle de développement durable ». La Région a ainsi élaboré un schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire et l'agenda 21. De même le schéma régional de développement économique et le contrat de plan régional de développement des formations intègrent des solutions du développement durable. Le schéma climat-air-énergie et le schéma de cohérence écologique, co-pilotés par la Région et l'Etat, apportent aussi leur contribution.

L'assemblée délibérante en sa séance plénière du 24 mars 2011, a adopté le vœu formulé par le Groupe Limousin terre de gauche, d'apporter un soutien au projet Yasuni-ITT et de verser une contribution au fonds d'affectation spécialement crée pour la mise en œuvre du projet.

Ainsi, la Région souhaite s'impliquer d'avantage dans des actions de lutte contre le réchauffement climatique : non seulement pour pallier les changements inéluctables qui ont déjà commencé mais aussi pour agir activement afin de sauvegarder ce qui peut l'être.